

Convention* de Formation

Intitulé : Pose d'étanchéité piscines membrane armée 150/100ème

2019 / 2020

Entre : Le Formateur

Sarl Agence Technicité Piscines
Zone Estuaire Sud- Rue Pré trousseau
44320 St-Viaud France
Représentée par Cédric MARCHAL

Siret – 514 666 528 00013
N° de déclaration d'activité de Formateur – 52 44 05816 44
Auprès de la préfecture de Nantes
Le responsable formation - Mr MARCHAL

Et le : Le Bénéficiaire

Société

Nom du Gérant ou responsable

Adresse

Ville CP

Tél Portable

E mail :

Participants : Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence (des) participant(s) aux dates lieux et heures prévues dans la convention

Nom	Prénom	Fonction
Nom	Prénom	Fonction

*Convention selon art: L.6353-1 et L.6353-2 en application avec l'article L.6313-1 du code du travail

Inscription Formation

Cette formation aura lieu soit au centre de formation de St Viaud F-44 ou de Grasse F-06 en fonction des dates choisies par l'entreprise dans des locaux équipés à cet effet.

Lieux des stages :

Sarl Agence Technicité Piscines
Zone Estuaire Sud- Rue Pré trousseau
44320 St-Viaud France

UFA des métiers de la piscine
51 Chemin des Capucins
06130 GRASSE

Dates des stages

Veillez inscrire les dates des stages retenus (voir formulaire d'inscription préalable ou renseignez-vous auprès de nos services)

Formule « Initiation » du Au Soit 18 h à ...

Modalités de règlement*

Le règlement des formations sera réalisé par chèque à l'ordre de l'agence A.T.P. Le chèque devra être envoyé avec la demande d'inscription du stage choisi. Ce chèque de réservation ne sera déposé à l'encaissement que la semaine précédant le stage. En fin de stage, une facture acquittée vous sera envoyée ainsi qu'une attestation de participation et de présence de stage.

*Voir aussi le paragraphe "Litige" page 3 conditions de formations

Coût du stage (avec hébergement)

Le montant du stage de « Perfectionnement » pour une personne :

990.00 €. HT TVA 20% 198 € **TTC 1188.00 €**

Détails :

- Coût pédagogique total pour 1 personnes : 854€ HT
- Coût hébergement total pour 1 personne : 136€ HT

TVA en vigueur appliquée 20 %

Règlements par chèque libellé à l'ordre de Sarl A.T. P Formation

. Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellé en son nom

. Tous litiges ou contestations de ladite convention et ou des formations sont de la compétence du tribunal judiciaire compétent

Conditions de formation

Intitulé de la formation

Pour les débutants, n'ayant aucune ou très peu d'expérience dans la pose de membrane armée et souhaitant obtenir les gestes courants de pose (ne comprend pas les escaliers).

Nature de la formation & Public concerné

Ces « formations présentiellees » ont pour objectif de former les chefs d'entreprises, les techniciens ou ouvriers pour la pose de revêtement en membranes armées d'étanchéités 150/100^{ème} et du traitement de l'eau des piscines.

Niveau de connaissance

Aucun niveau indispensable n'est requis cependant une connaissance de la piscine est souhaitable ainsi qu'une aptitude aux travaux manuels.

Objectif / objet

A l'issue du stage « Tout en un » le stagiaire sera capable (si aptitudes) de réaliser une étanchéité forme simple et de réaliser des formes complexes.

Effectifs Participants

Ces formations accueillent environ 8 à 10 participants. Les stagiaires souscrivant ces formations certifient avoir un statut dans l'entreprise désignée.

Moyens & Outils de formation

Les outils utiles à la formation, fournis par le formateur, seront gracieusement mis à la disposition des stagiaires et sous leur responsabilité pendant la durée du stage. Tout accessoire ou outils non restitués à la fin du stage seront facturés au stagiaire.

Ces formations sont à 80% consacrées aux exercices pratiques sur poste individuel de pose. Matériel complet de pose mis à disposition. Support papier fourni. Présentation des méthodes et plans techniques sur vidéo projection et sur maquette. Encadrement par un ou plusieurs techniciens formateurs.

Litiges

En cas d'annulation d'inscription, cette dernière devra nous parvenir **10 jours** avant le début du stage par courrier recommandé. Dans le cas contraire les sommes versées ne seront remboursées qu'à hauteur de 70%.

Dans le cas où le stagiaire quitterait le stage sans motif valable avant sa fin aucun remboursement ne sera effectué dans le cas contraire un remboursement sera faire au prorata de présence hors hébergement.

Toutefois le remboursement sera effectué intégralement dans les cas de force majeure (ex : Décès, accident, maladie etc.) un justificatif devra être fourni pour confirmer la déclaration.

Moyens de contrôle de l'assiduité

Feuille d'émargement et attestation de présence + certificat de stage.

Fin de stage Confirmation

Une attestation de participation et de présence sera remise au stagiaire à l'issue du stage. Une évaluation de pose est réalisée par le stagiaire permettant une appréciation sur ses acquis. Un technicien poseur pourra, s'il a participé aux stages membrane armée, être éligible pour l'attribution d'un n° agrément de poseur agréé sous réserve d'un contrôle de sites réalisés par ses soins.

Un suivi de stage et assistance de premier chantier peut être sollicité*.

* Sous conditions, prestations payantes à demander à nos services.

Financement

Vous pouvez prétendre à une prise en charge du coût des stages, renseignez-vous auprès de vos caisses de la chambre des métiers, du commerce ou de votre service comptable.

Formateurs

Les formations sont dirigées par M. Cédric Marchal, Formateur depuis 11 ans, Expert Piscine. Membre correcteur d'examen AFPA, Gérant du Centre de formation Sarl Agence Technicité Piscines. Conseillé technique auprès du réseau delifol France (+ de 500 entreprises).

Programme INITIATION – 18 H

Objectif de la formation : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable (si aptitudes) de réaliser une étanchéité forme simple sans escalier avec du pvc armé 150/100^{ème} pour piscine et étang.

Moyen et outils de formation : exercices pratiques sur poste individuel (habillage des maquettes en conditions réelles, diverses méthodes rivetée, collaminés, hung) matériel de pose complet mis à disposition, guide de pose remis à la fin du stage.

Durée de la formation : 18 heures

Jour 1 : 5h

- accueil des participants
- remise de l'outillage, sécurité et entretien

Jour 1 : 5h

- accueil des participants
- remise de l'outillage, sécurité et entretien
- présentation des produits et des techniques de pose
- étude théorique du calpinage de la piscine

Jour 2 : 8 h

- soudure à plat
- pointage
- vérification et confirmation soudure
- angle rentrant en tension
- angle sortant
- vérification et confirmation soudure

Jour 3 : 5h

- soudures des angles sur collaminés et bandelettes
- questionnaire de satisfaction via le site www.plus-que-pro.fr

Chaque stagiaire se verra attribué un poste de travail avec l'outillage. La membrane 150/100^{ème} sera à disposition à volonté pour les tests et exercices de soudure.

A l'issue du stage, le responsable de formation conseillera les stagiaires en cas d'interrogation. Il leur sera communiqué, dans la mesure des possibilités, les informations techniques nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet.

Une assistance sur site est possible sur demande*

* Demander les conditions à l'agence

Stage retenu : initiation

Cachet de l'entreprise :

Fait à : Saint Viaud en 2 exemplaires
Le :

L'organisme de formation
Responsable de Formation
Cédric Marchal

Sarl Agence Technicité Piscines
Zone Estuaire Sud
44320 ST VIAUD (France)
SIRET : 514 655 528 000 13 NAF : 46 9B